

Les fondations au Québec : partenaires indispensables des organismes communautaires

Les organismes communautaires tirent leurs revenus de plusieurs sources : des gouvernements, de dons privés, par la philanthropie ainsi que par diverses activités d'autofinancement. Les sommes recueillies à la suite d'efforts constants et grâce à des moyens souvent ingénieux permettent aux organismes communautaires de remplir leur mission auprès des populations à qui ils offrent des services.

Des recherches préliminaires ont permis d'observer que le gouvernement du Québec est le principal bailleur de fonds des organismes communautaires et il contribue en moyenne à 55 % de leur budget annuel. Bien entendu, cette donnée varie sensiblement selon les secteurs et le stade de développement des organismes. Mais malgré l'importance du soutien versé par le gouvernement du Québec, les organismes communautaires doivent chercher du financement auprès d'autres bailleurs de fonds.

Si la réalité du soutien financier versé par le gouvernement du Québec aux organismes communautaires est de mieux en mieux connue, nous n'avons que peu de données sur les autres contributeurs. La présente édition du SACAction.com tentera de présenter certains constats sur les fondations publiques et privées¹.

Qu'est-ce qu'une fondation?

D'abord, qu'entend-on par fondation? Il existe plusieurs types de fondations qui sont définies en fonction de leur mission et de leur composition. Dans la présente édition du SACAction.com, nous aborderons le cas des fondations publiques et privées. Nous tenterons de présenter brièvement leurs principales caractéristiques en nous inspirant des renseignements recueillis dans le site de la [Table ronde sur le secteur bénévole](#).

Une fondation publique est administrée à des fins de bienfaisance. La majorité de ses administrateurs ou de ses autres responsables traitent entre eux sans lien de dépendance. D'ailleurs, pas plus de 50 % des capitaux qui lui sont fournis l'ont été par une seule personne ou par un groupe de personnes ayant un lien de dépendance. Parmi les fondations publiques les mieux connues au Québec, mentionnons le réseau des Centraide ainsi que la fondation Berthiaume – Du Tremblay.

Dans le cas d'une fondation privée, plus de la moitié des administrateurs sont des personnes liées ou ont entre eux un lien de dépendance et plus de 50 % du financement provient d'une seule personne ou d'un groupe de personnes ayant entre elles un lien de dépendance. Il s'agit souvent de fondations familiales ou rattachées directement à une organisation.

Les fondations du Québec ont des avoirs importants qui sont en partie redistribués à des organismes communautaires et qui contribuent à la réalisation de leur mission. Près de 2 300 organismes communautaires ont reçu durant l'année 2000 une contribution financière d'une fondation publique ou privée.

¹. Les principales données de cette édition du SACAction.com sont tirées de l'étude réalisée par Richard Gauthier, M.A.P., pour le Comité des femmes du Haut-Anjou avec le soutien du SACA. Cette étude est intitulée *Les philanthropes et les groupes communautaires du Québec, portrait de la situation*. Volet 1 : *Les fondations privées*, août 2002, et le Volet 2 : *Les fondations publiques*, août 2003. [Ces rapports de recherche](#) peuvent être obtenus par courrier électronique.

Les fondations publiques

Plusieurs motivations mènent à la création de fondations publiques. Certaines d'entre elles ont été mises sur pied par un groupe de personnes désirant soutenir une institution comme un hôpital ou une cause sociale particulière. D'autres fondations publiques soutiennent directement des organismes communautaires qui offrent des services directs à la population.

Les données sur les fondations sont tirées des registres de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Pour l'année 2000, 446 fondations publiques, dont la mission est de venir en aide aux groupes communautaires, ont été dénombrées au Québec. Elles possédaient un avoir total de 323,8 millions de dollars, une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente. Cet avoir est constitué à 73 % de dons reçus et à 8 % seulement de revenus d'intérêts et de dividendes. Parmi ces fondations, 221 ont fait des dons et, parmi celles-ci, 158 sont venues en aide à un organisme communautaire.

En 2000, 60,8 millions de dollars ont ainsi été distribués par les fondations publiques à 1 928 organismes communautaires. Les secteurs les mieux soutenus par ces dernières ont été l'aide économique (17 % des dons consentis), l'éducation (11 %), les personnes handicapées (10 %), le loisir communautaire (10 %) ainsi que la famille (9 %). En contrepartie, les secteurs qui ont reçu le moins d'argent ont été l'alcool et la toxicomanie (1 %), les immigrants (2 %) et les femmes (5 %).

Les dons moyens les plus élevés vont aux organismes des secteurs de l'éducation (85 500 \$) et du loisir communautaire (82 500 \$), alors que les organismes intervenant auprès des alcooliques et des toxicomanes sont ceux qui reçoivent le don moyen le moins élevé (12 700 \$).

Le rôle des Centraide

Il est impossible de parler des fondations publiques sans mentionner le rôle stratégique joué par les Centraide du Québec dans le soutien destiné aux organismes communautaires, et ce, dans chacune des régions. En 2000, ce sont plus de 1 000 dons totalisant 33,5 millions de dollars qui ont été distribués à des organismes communautaires par les Centraide du Québec désignés comme fondations publiques². Cela représente 42 % des dons effectués à l'échelle du Québec par des fondations publiques et équivaut à 55 % de la valeur des dons versés.

Un partenaire important de ce réseau est le Secrétariat de Centraide – secteur public, qui contribue aux collectes de fonds annuelles en sollicitant les employés et les retraités du secteur public. Par exemple, pour la campagne 2002, 22 % des dons totaux recueillis par l'ensemble des Centraide du Québec proviennent de Centraide – secteur public. Les employés et les retraités des sociétés d'État, des différents ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des réseaux de la santé et de l'éducation ont donné généreusement.

2. Pour l'année 2000, onze Centraide ont été désignés comme fondations publiques. Six autres étaient désignés comme œuvre de bienfaisance et ont versé environ 3 millions de dollars qui s'ajoutent aux sommes versées par les autres Centraide.

Les fondations privées

Il n'est pas évident de tracer avec précision le portrait des fondations privées au Québec en raison de leur réalité plus complexe à saisir. Le registre de l'ADRC nous permet cependant d'obtenir quelques données sur les 382 fondations privées inscrites qui viennent en aide aux organismes communautaires.

L'avoir de ces fondations privées s'élève à quelque 1 666 millions de dollars et, pour l'année 1999, 14 % de cet avoir a été versé en dons, pour un montant de 236 927 104 \$. De cette somme, on peut évaluer qu'un peu plus de 28 millions ont été versés à des organismes communautaires.

Les organismes soutenus offrent généralement des services d'aide internationale, d'hébergement (pour itinérants, femmes et enfants en difficulté, etc.) et d'aide à la personne.

L'accessibilité aux fondations

Si le soutien des fondations publiques et privées destiné aux organismes communautaires est significatif à bien des égards, il demeure très relatif lorsqu'on aborde la question de l'accessibilité. C'est que le phénomène des fondations est avant tout urbain, surtout métropolitain.

Par exemple, 64 % des fondations publiques sont situées dans la grande région de Montréal (Montréal, Laval et île de Montréal); elles versent 51 % de tous les dons faits au Québec et accordent globalement 82 % de la valeur totale de ces dons. Parmi tous les organismes communautaires qui reçoivent un don d'une fondation publique, quatre sur cinq sont situés à Montréal.

On retrouve également 80 % des fondations privées sur le territoire de la grande région de Montréal. Les dons faits par les fondations privées à des organismes communautaires du Québec proviennent à 94 % de fondations privées de Montréal. À l'opposé, plusieurs régions comptent peu ou pas de fondations privées sur leur territoire.

De la même manière, on observe que les dons moyens effectués par les fondations publiques sont plus élevés dans les centres urbains que dans les autres milieux. Le don moyen s'élève à 48 300 \$ à Montréal alors qu'en région, il n'est d'environ que de 3 000 \$. Cette réalité nous amène à nuancer certaines données parce que si le don moyen versé par une fondation publique à un organisme communautaire s'élève, pour l'année 2000, à 24 841 \$, il reste que la plupart des organismes ne reçoivent généralement qu'un don variant entre 2 000 \$ et 3 000 \$.

Partenaires indispensables

On le voit, les fondations publiques et privées versent environ 90 millions de dollars à des centaines d'organismes communautaires au Québec. Il s'agit d'un apport fondamental au déploiement d'une action citoyenne active dans tous les secteurs.

Malgré tout, les constats tirés laissent supposer que les organismes communautaires situés en milieu urbain ont plus facilement accès à une fondation. De plus, ils ont la chance de recevoir un don plus élevé que les organismes comparables situés en région.

